



# **Antipolis 2018**

Vendredi 25 - samedi 26 mai 2018

# Société des régates d'Antibes Grade 5B

#### **ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020**

#### 1. RÈGLES

- 1.1 La régate sera régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 Équipages composés de deux personnes minimum.
- 1.4 La partie B, section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du Chapitre 2 des RCV, entre 45 minutes après l'heure légale du coucher du soleil (20h59), et celle du lever du soleil (05h56).
- 1.5 Les RSO ne sont pas applicables pour cette course.

#### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

Le tableau officiel sera situé au Club House de la SR Antibes.

#### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Le mat sera situé au Club House de la SR Antibes.

#### 5. PROGRAMME DES COURSES

5.2 Une seule course est prévue selon le programme suivant:

5.3

Date	Heure du 1er signal d'avertissement
25 mai	19h00

#### 6. PAVILLONS DE CLASSE

Description des pavillons de classe :

## Société des Régates d'Antibes 2018

Groupes nets	Filière Croiseur	Filière Régate
Classes Osiris	C,D,E,F,G	R et L
Flamme 1	Croiseurs 28 et +	
	Régate 26 et +	
Flamme 2	20.5 à 27.9	25.9 et moins
Flamme 3	14 à 20.4	
Flamme 4	0 à 13.9	
Pavillon Hobie		M2K

## 8. LES PARCOURS

8.2 Départ, Lion de mer à laisser à bâbord, marque A à laisser à tribord et B à bâbord, marque S à laisser à bâbord, marque A à laisser à bâbord et B à tribord, marque S à laisser a bâbord, arrivée. Distance 60.5 milles.





#### 9. MARQUES

Marque de départ : Bateau portant pavillon Orange Marque de dégagement : Bouée noir cylindrique

Lion de mer : Îlot rocheux situé devant le Port Santa Lucia à St Raphaël situé par

43.24.41 N et 6.46.45 E

Marque B : Bouée cylindrique verte de marquage de la zone de navigation interdite à l'approche de l'arrivée par 43.35.282 N et 7.08.048 E (environ 120m de la digue) Marque A et marque d'arrivée: Bouée pyramidale jaune par 43.35.284 N et 7.08.160 E (Environ 300m de la digue)

Marque S : Bouée cylindrique verte par 43.39.163 N et 7.11.109 E (environ 300m au Sud du milieu de la dique du port de St Laurent du Var)

#### 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Interdiction de naviguer entre la Grenille et la Pointe Bacon.

#### 11. LE DÉPART

- 11.1 Alignement de la ligne de départ : mât arborant le pavillon orange sur le bateau comité course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord
- 11.3 Délai pour prendre le départ après le signal de départ : 10 minutes

#### 13. L'ARRIVÉE

13.1 Alignement de la ligne d'arrivée : mât arborant le pavillon orange situé sur la capitainerie de l'IYCA à l'extrémité et le coté parcours de la marque d'arrivée De nuit la bouée sera signalé par un feu scintillant

#### 14. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

14.1 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B Section II du RIPAM, la règle 44.1 ne s'applique pas.

## 15. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

- 15.1 Temps limite pour finir les courses : 19h00 le samedi
- 15.2 Les bateaux manquant à finir dans le délai ci-dessus sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

#### 16. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

- 16.1 Le secrétariat du jury sera situé au Club House de la SR Antibes
- 16.3 La salle du jury sera située dans le Club House de la SR Antibes

## 17. CLASSEMENT

- 17.2 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : 1
- 17.3 Courses retirées ; aucune
- 17.4 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système <u>temps sur distance</u> pour les bateaux OSIRIS-HN France avec CVL et temps sur temps pour les Multi 2000.
- 17.5 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés avant la course.

#### 18. RÈGLES DE SECURITE

- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. [DP]
- 18.3 Canal VHF : 6
- 18.4 Il est interdit de naviguer en course avec l'ancre installée sur le davier d'étrave débordant de la coque
- 18.5 La VHF est obligatoire a bord.
- Pour les équipages en double, le port du gilet équipé d'une lampe homologuée est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve. Une VHF accessible du cockpit est obligatoire. [DP]





- 18.7 Tout skipper, ou son représentant, doit signer impérativement une feuille d'émargement avant le départ d'Antibes. Cet émargement sera ouvert de 14h à 18h le vendredi 25 mai au Club House. [DP]

  Tout skipper, ou son représentant, doit signer impérativement une feuille d'émargement au Club House dans l'heure qui suivra son arrivée. [DP]
- 18.8 Numéro P.C. COURSE 04.89.68.90.42

## 20. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

20.2 Un bateau doit être conforme aux règles 2 heures avant son signal d'avertissement et une heure après l'heure limite de dépôt des réclamations. [DP]

#### 22. BATEAUX OFFICIELS

Identification des bateaux officiels : pavillon de la SR Antibes

#### 27. PRIX

La remise des prix se déroulera à 20h00 samedi soir suivi par une sardinade.

## **ARBITRES DÉSIGNÉS:**

Nom du président du comité de course : Gérard Escalier

Nom du président du jury : Peter Lamass

Nom du jaugeur d'épreuve : Dominique Géniaux





# **PARCOURS**

Départ, Lion de mer à laisser à bâbord, marque A à laisser à tribord et B à bâbord, marque S à laisser à bâbord, marque A à laisser à bâbord et B à tribord, marque S à laisser a bâbord, arrivée. Distance 60.5 milles.

